



Denis Bernard Patrice Lebon

Qui sécurise, décide La souveraineté sous perfusion

Les nations disparaissent rarement par conquête ; elles s'effacent par délégation. Maurice revendique l'une des plus vastes souverainetés maritimes de la planète, mais la mer ne reconnaît que les États capables de la surveiller, donc de la dompter.

Dans un océan Indien devenu manufacture de puissance – entre ambitions navales, infrastructures numériques, rivalités indo-pacifiques et bases stratégiques – la neutralité confortable n'existe plus. Une question demeure, brutale et inévitable : qui organise la sécurité de la ZEE mauricienne organise, tôt ou tard, la souveraineté elle-même. L'île sera-t-elle l'État qui veille sur sa mer, ou le territoire autour duquel d'autres veillent et surveillent ?

Car la souveraineté maritime, aujourd'hui, commence moins par le drapeau que par la donnée : voir, identifier, qualifier et intercepter. Sans architecture nationale de surveillance, tels que capteurs, satellites, fusion de renseignement, patrouille, cybersécurité, etc., une ZEE devient une fiction juridique, un patrimoine immense dont la clef reste chez autrui.

Et c'est précisément là que l'équation politique se durcit, attendu que l'assistance n'est jamais neutre, la protection n'est jamais gratuite et l'amitié stratégique a toujours un prix. Ce dernier est parfois budgétaire, mais souvent décisionnel. À mesure que l'on soustraite la sûreté, on externalise imperceptiblement le centre de gravité de l'État. La mer, elle, ne juge aucunement les intentions : elle sanctionne froidement les dépendances.



Vue stratégique de la Zone Économique Exclusive (ZEE) mauricienne, 2,3 millions de km² d'espace maritime, à l'épicentre des rivalités de l'océan Indien et, plus largement, des recompositions Indopacifiques. S'y entremêlent routes énergétiques critiques, grandes manœuvres aéronavales, intelligence économique, pêche illégale et trafics, cartographie des fonds, vulnérabilité des câbles sous-marins, projection de puissance, présence de bases militaires et d'infrastructures à haute valeur stratégique. Cet espace naval concentre des enjeux économiques, technologiques et géopolitiques majeurs, mais également de sécurité et de sûreté maritimes. Il est un théâtre où se jouent la maîtrise des flux, la protection des infrastructures vitales et la capacité de qualification du risque. Dans cet environnement, la souveraineté devient une fonction opérationnelle, indexée à la veille stratégique et la défense, à l'anticipation, à l'interception, et, *in fine*, à la faculté de décider sans tutelle.

Patrice Lebon

La mer n'a pas d'amis : elle facture

En mer comme en politique, l'aide stratégique a toujours un prix et la tutelle préfère le silence de la mer et la mêlée de ses bêtes

On commet une erreur de catégorie en abordant la souveraineté mauricienne comme une simple revendication juridique, ou pire, comme un réflexe identitaire. La souveraineté n'est pas un cri, et encore moins un talisman. Elle est une charpente de puissance proportionnée ; un système cohérent de décisions, de capacités, d'anticipations et de limites assumées. Pour Maurice, État-archipel à la géographie éclatée, mais à la ZEE océanique démesurée – près de 2,3 millions de km² – la souveraineté maritime n'est guère posture, mais la condition même de survie stratégique.

Il faut donc prendre de la hauteur. L'océan Indien est loin d'être un espace périphérique. Il est devenu l'un des théâtres centraux du basculement géopolitique du XXI^e siècle. Les grandes routes énergétiques y transitent ; les câbles sous-marins y structurent l'architecture numérique globale ; les rivalités sino-indiennes y croisent la projection américaine ; les puissances européennes y cherchent des points d'ancrage ; les États du Golfe y projettent des intérêts logistiques et financiers. La centralité persistante de Diégo Garcia dans l'architecture stratégique américano-britannique est moins un vestige colonial qu'elle est un nœud de la géométrie du pouvoir mondial.

Dans pareil contexte, l'île ne peut être raisonnablement considérée comme simple spectateur. Elle est située à l'intersection de lignes de force ; un pivot discret. Néanmoins, un pivot qui ne se pense pas comme tel devient une charnière manipulée. Il faut pour véritablement comprendre revenir à l'histoire longue.

Les puissances maritimes n'ont jamais protégé leurs intérêts par délégation naïve. Athènes contrôlait la mer Égée ; Venise surveillait l'Adriatique ; la Grande-Bretagne quadrillait les détroits.

Même les puissances de taille modeste qui ont survécu dans des environnements compétitifs – les Provinces-Unies, le Portugal, et d'autres – ont compris que la mer est un espace de liberté seulement pour ceux qui en maîtrisent les flux.

La tentation, pour un État de dimension réduite, est d'internaliser l'équation simpliste qui consiste à dire que nous sommes trop petits pour sécuriser seuls notre ZEE ; donc nous devons nous en remettre à un allié plus grand. Cette logique est rassurante. Elle est aussi dangereuse. La dépendance sécuritaire produit, à terme, une dépendance décisionnelle.

La mer, système

Fernand Braudel

« ...un "complexe de mers"... Sa vie est mêlée à la terre. »

La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II (Paris, Armand Colin, 1990 (1949 pour la 1^{ère} édition), 3 tomes

Lucidité stratégique

Raymond Aron

« Paix impossible, guerre improbable. »

Le Grand Schisme (1948)

Qui tient la mer

Alfred Thayer Mahan

« ...control of maritime communications... »

Mahan on Naval Warfare

L’Inde est aujourd’hui un partenaire stratégique majeur de Maurice. L’histoire diasporique, les proximités culturelles, les coopérations militaires, les dons de patrouilleurs, les infrastructures à Agaléga : tout cela brode un entrelacement dense. La nomination de *Rahul Rasgotra* comme *National Security Adviser* en constitue un signal fort de cette densification. Un diplomate indien de premier plan, désormais au cœur du dispositif sécuritaire mauricien : le geste est symboliquement puissant. Mais la politique internationale ne se réduit jamais aux symboles. Elle est une mécanique d’intérêts. Deux lectures sont possibles.

La première, alarmiste, y voit la confirmation d’une asymétrie structurelle : la sécurité mauricienne serait progressivement intégrée dans la sphère stratégique indienne.

La seconde, plus subtile, considère cette évolution comme un levier d’accélération capacitaire : un transfert d’expertise au service d’une montée en puissance mauricienne. La vérité dépendra du paramètre central de la maîtrise mauricienne de l’architecture décisionnelle.

La zone économique exclusive mauricienne n’est pas un espace abstrait, mais un système économique, écologique et stratégique. Les ressources halieutiques y sont convoitées ; les activités de pêche illégale, non déclarée et non réglementée y constituent une ponction silencieuse ; les câbles sous-marins qui irriguent le trafic de données y sont vulnérables ; les explorations des fonds marins y suscitent des intérêts concurrents.

Il se trouve que la souveraineté maritime du XXI^e siècle est d’abord informationnelle. Celui qui voit décide. Celui qui ne voit pas subit. Maurice doit donc construire une capacité intégrée de *Maritime Domain Awareness (MDA)* souveraine. Cela signifie qu’il y ait un réseau radar étendu couvrant l’ensemble des îles périphériques ; une exploitation autonome des données AIS et satellitaires (optique et radar SAR) ; un centre national de fusion des données maritimes capable d’intégrer informations civiles, militaires et environnementales et le développement de compétences locales en analyse algorithmique, intelligence artificielle et cybersécurité maritime.

Il serait stérile d’uniquement acheter des frégates lourdes pour imiter les grandes puissances. Il s’agit plutôt de maîtriser l’information, d’anticiper les intrusions ainsi que de qualifier les risques. La technologie duale permet aujourd’hui à des États de taille modeste d’atteindre un niveau de surveillance autrefois inaccessible.

Bien sûr tout cela a un coût. Toutefois, le coût de l’ignorance stratégique est supérieur. La pêche illégale seule représente, pour les États africains, des pertes estimées à plusieurs milliards de dollars à l’année. La vulnérabilité d’un câble sous-marin peut paralyser une économie numérique entière

Il faut aller plus loin encore de telle sorte à ce que la sécurité maritime ne peut être dissociée d’une doctrine nationale explicite. Maurice doit formuler une doctrine de souveraineté maritime articulée autour de quatre piliers. Le premier pilier concerne l’autonomie informationnelle, où l’État doit être capable de surveiller sa ZEE sans dépendance exclusive à des flux de données fournis par un partenaire étranger.



La dissuasion proportionnée serait le deuxième pilier et consisterait d’une flotte modernisée de patrouilleurs rapides, des capacités d’interception, une coordination étroite entre Coast Guard, Police et autorités portuaires. Le troisième pilier engage la résilience des infrastructures critiques, où les ports, les terminaux énergétiques, les câbles sous-marins doivent être protégés physiquement comme numériquement. La cybersécurité maritime est désormais un théâtre à part entière. Et *in fine* la diplomatie maritime proactive comme quatrième pilier, où Maurice doit utiliser le droit international comme levier stratégique, notamment dans le dossier des Chagos. L’avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 2019 renforce sa position juridique. Mais la souveraineté effective exige une présence crédible et une capacité de projection, fût-elle modeste. La question *Rasgotra* ne peut de ce fait être évacuée d’un revers de main. Dans l’histoire des relations internationales, l’insertion d’experts étrangers au sommet des appareils sécuritaires nationaux n’est jamais neutre. Elle peut être transitoire et capacitaire ; elle peut aussi être structurante et durable. La clé réside, nous semble-t-il, dans la temporalité et la contractualisation. Si cette nomination s’inscrit dans une logique de transfert de compétences mesurable, avec *mauricianisation* progressive des postes stratégiques, formation accélérée de cadres locaux, transparence parlementaire sur les accords de coopération, alors elle peut renforcer l’autonomie. Si, en revanche, elle consolide une dépendance systémique, où les choix stratégiques mauriciens s’alignent mécaniquement sur les priorités indiennes, alors la souveraineté formelle risque de se transformer en souveraineté conditionnelle. La maturité stratégique consiste à coopérer sans se dissoudre.

Il faut aussi envisager l’horizon prospectif. L’océan Indien sera, dans les décennies à venir, l’un des principaux théâtres de compétition entre puissances. La montée en puissance navale chinoise, la consolidation du « Quad », les stratégies Indopacifiques européennes, la militarisation des détroits : tout cela redessine les équilibres. Maurice peut choisir d’être un simple point d’appui dans des stratégies qui la dépassent. Elle peut aussi choisir d’être un acteur normatif : un atelier de gouvernance maritime pour les petits États insulaires, un centre d’excellence en droit de la mer, un hub régional de formation en sécurité maritime. Cette ambition suppose une vision. Elle suppose aussi un financement innovant : un fonds souverain dédié à la sécurité maritime, alimenté par les redevances de pêche et les concessions offshore ; un écosystème de start-ups maritimes et biotechnologiques ; un pôle universitaire spécialisé dans les sciences océaniques stratégiques. La souveraineté n’est absolument pas l’isolement, mais la capacité de choisir ses interdépendances. Au fond, la question est presque pascalienne : « Qui veut faire l’ange fait la bête. » Qui veut faire le protégé permanent finit par devenir le dépendant. Maurice n’a ni vocation à la naïveté ou à la bravade. Elle a vocation à la lucidité. La mer, pour elle, est son espace vital. Sa ZEE est moins un chiffre sur une carte qu’elle est une responsabilité historique.

La nomination de *Rahul Rasgotra* peut être un épisode d’assujettissement feutré ou un moment d’intelligence stratégique. Tout dépendra de la capacité mauricienne à transformer la coopération en levier d’émancipation. La souveraineté est véritablement plus processus qu’état. Elle se construit par couches successives : information, doctrine, technologie, contrôle démocratique, diplomatie active, etc.

Dans l’océan Indien, la complaisance est une faute. La naïveté, un luxe et la souveraineté, une discipline. Et cette discipline exige aujourd’hui de Maurice de ne pas quémander la protection, mais de structurer sa propre architecture de puissance proportionnée, afin que, lorsqu’elle dise « oui » ou « non », ce soit par choix, et pas par nécessité.

